

TARIFICATION DES PRESTATIONS DE L'AGENCE 3.0

Barème au 01/01/2023 – S'appliquant aux nouveaux mandats signés à compter de cette date

VENTE DE VILLA, APPARTEMENT, IMMEUBLE

- Mandat de vente **simple**, en pourcentage du prix de vente, à la charge du vendeur, maximum 6 %
- Mandat de vente **semi-exclusif**, en pourcentage du prix de vente, à la charge du vendeur, maximum..... 6 %
- Mandat de vente **exclusif**, en pourcentage du prix de vente, à la charge du vendeur, maximum.....5,5 %
- **Minimum perçu** pour les mandats de ventes simples et exclusifs, 8 000 €

RECHERCHE DE VILLA, APPARTEMENT, IMMEUBLE

- Mandat de recherche **simple**, en pourcentage du prix de vente, à la charge de l'acquéreur, maximum5 %
- Mandat de recherche **exclusif**, en pourcentage du prix de vente, à la charge de l'acquéreur, maximum.... 4,5 %
- **Minimum perçu** pour les mandats de recherche simples et exclusifs,..... 7 000 €

VENTE DE GARAGE OU BOX

- Mandat de vente simple ou exclusif, prix forfaitaire, à la charge du vendeur, maximum 5 000 €

VENTE DE TERRAIN

- Mandat de vente simple ou exclusif, en pourcentage du prix de vente, à la charge du vendeur, maximum...10 %
- **Minimum perçu** pour les mandats simples ou exclusifs, sur la vente de terrain, 8 000 €

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- Fonds de commerce, en pourcentage du prix de vente, à la charge du vendeur, maximum.....10 %
- Droit au bail, en pourcentage du prix de vente, à la charge du vendeur, maximum10 %
- Murs commerciaux, en pourcentage du prix de vente, à la charge du vendeur, maximum 10 %
- Bureau, en pourcentage du prix de vente, à la charge du vendeur, maximum..... 10 %
- **Minimum perçu** sur les fonds de commerce, droit au bail et murs commerciaux, maximum..... 7 000 €

AVIS DE VALEUR & ÉTUDE DE MARCHÉ, SANS MISE EN VENTE

- Avis de valeur et étude du marché (rapport écrit) sans mise en vente (dossier prêt/donation/succession/divorces), à la charge du demandeur, maximum290 €

EXPERTISE IMMOBILIÈRE, SANS MISE EN VENTE

- Expertise immobilière de la valeur vénale d'un **appartement**, écrite, sans mise en vente (dossier prêt/donation/succession/divorces), à la charge du demandeur, maximum.....600 €
- Expertise immobilière de la valeur vénale d'une **maison de moins de 150m2**, écrite, sans mise en vente (dossier prêt/donation/succession/divorces), à la charge du demandeur, maximum.....900 €
- **Autres**..... sur devis

Le mandataire peut être amené à commercialiser les mandats d'autres confrères ayant des barèmes différents.

Dans ce cas, c'est le barème du confrère qui s'applique.

L'€uro est une monnaie contractuelle – Les honoraires s'entendent TTC au taux en vigueur à la date de l'acte